

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 21 MAI 2012

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, après concertation avec ses collègues, répond au nom du Conseil communal en résumant le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 1 de M. P. Odermatt et de Mme M. Jordan, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'élaborer un concept des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg.

Le Conseil communal constate que les Services de l'aide sociale et des institutions et assurances sociales, plus particulièrement le secteur des Prestations complémentaires et des subventions aux primes de caisse maladie, soutiennent de manière active les personnes âgées par le biais respectivement de conseils, de soutiens financiers et de gestion administrative.

La Ville de Fribourg dispose également du bulletin d'information communal '1700', ainsi que de la brochure distribuée à chaque nouvel habitant, qui informent l'ensemble de la population sur le fonctionnement de la Commune et fournissent un grand nombre de renseignements sur les possibilités d'aide et d'intervention.

De plus, par le biais du soutien financier cantonal des 'institutions spécialisées', la Fondation Pro Senectute dispose d'une large palette d'activités en faveur des personnes âgées, telles que :

- *le soutien financier ponctuel;*
- *les multiples activités sportives, la formation, le bien-être, proposées dans un catalogue de prestations;*
- *l'aide administrative à certaines tâches, telle que la feuille d'impôts, la gestion du courrier et des factures;*
- *l'accompagnement pour les sorties et voyages;*
- *les conseils pour le maintien à domicile (aide au ménage);*
- *une multitude de moyens auxiliaires, incluant un service d'entretien (lit électrique, chaise roulante, etc.);*
- *l'accompagnement psychosocial.*

Enfin, d'autres organismes, tels que :

- *Fribourg pour tous (guichet social d'information de l'Etat);*
- *Passepartout;*
- *la Croix-Rouge fribourgeoise;*
- *la Fondation pour l'aide et les soins à domicile,*

apportent un soutien logistique ou d'information important pour les personnes âgées.

Pour le futur, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) planche actuellement sur le projet Senior+, qui devrait aboutir à une nouvelle législation. Un premier rapport sur l'état de la situation a été présenté en date du 7 septembre 2010 (à lire sous

http://www.fr.ch/dsas/fr/pub/personnes_agees.htm). Il faut s'attendre à des changements dans les tâches dévolues aux intervenants concernés, dont les Communes.

A signaler enfin qu'une nouvelle loi cantonale pour le soutien des personnes âgées est en cours d'élaboration. Des obligations pour les communes y seront certainement envisagées.

En conclusion, le Conseil communal estime que les prestations effectuées actuellement en faveur des personnes âgées sont satisfaisantes. Des améliorations sont cependant toujours possibles et des évolutions importantes sont attendues dans ce domaine (maintien à domicile, foyer de jours, etc.). En raison des structures et informations déjà existantes, du projet Senior +, et des modifications légales en cours, la mise en place d'un concept des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg ne semble donc pas nécessaire à ce jour ou tout au moins prématurée."